COMPTE RENDU

Le 28 brumaire de l'an 2 de la République une et indivisible,

AU COMITÉ DES INSPECTEURS DU PALAIS NATIONAL,

Par GOSSUIN & MERLIN (de Douai),
Représentans du Peuple,

De leurs recettes & dépenses pendant leur mission dans la Belgique;

Imprimé en exécution du décret du 21 nivôse dernier.

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE.

GOSSUIN a été envoyé dans la Belgique le 30 novembre 1792. Merlin (de Douai) n'y est arrivé que le 23 Janvier 1793.

THE NEWBERRY LIBRARY

Dans l'intervalle de ces deux époques, Gossuin a fait, conjointement avec Camus, des recettes & dépenses dont le compte particulier est ci-joint, page 8.

Depuis le 23 janvier jusqu'au 14 février, Gossuin, Merlin (de Douai) & Treilhard ont vécu, opéré & voyagé ensemble.

Le 14 février, Delacroix, Danton, Camus, Gossuin, Merlin (de Douai) & Treilhard, étant réunis à Bruxelles, ont divisé entre eux, conformément au décret du 31 janvier, le territoire sur lequel s'étendoit leur mission. La Flandre & le Hainaut ont été assignés à Camus & Treilhard; le Brabant à Gossuin & Merlin; le pays de Liége, celui de Namur & Aix-la-Chapelle, à Delacroix & Danton; & il a été arrêté en même temps que tous les 15 jours, & plus souvent s'il étoit nécessaire, Camus, Treilhard, Delacroix & Danton viendroient à Bruxelles se réunir à Gossuin & Merlin.

D'après cet arrangement, dont la Convention nationale a été informée dans le temps (1), Gossuin & Merlin ont eu à payer, non seulement les dépenses nécessaires à leurs opérations dans l'arrondissement qui leur étoit confié, & qui avoit pour centre Bruxelles, mais encore celles qu'ont dû occasionner le flux & reflux presque continuel de leurs collègues en cette dernière ville.

---

(1) Voyez le rapport imprimé de notre mission, page 3.

CHAPITRE PREMIER.

RECETTE.

Il restoit entre les mains de Gossuin, par résultat du compte arrêté entre lui & Camus le 21 janvier 1793, une somme de 1002 liv. 10 s.; savoir 602 liv. 10 s. en assignats, & 400 liv. en numéraire, ci. 1002 l. 10 s. 0 d.

Delacroix nous a remis une somme de 2600 liv. dont 200 liv en assignats, & 2400 liv. en numéraire, pour laquelle nous lui avons délivré, ainsi qu'à Danton, le 22 mars 1793, un bon de 3000 liv. payable à la trésorerie nationale, d'après un mandat des inspecteurs de la salle, & sur lequel ils devoient nous remettre 400 liv.; ce qui n'a pas été effectué, ci. 2600

Merlin a touché à la trésorerie nationale, le 19 Janvier 1793, 2000 liv. en numéraire, & 1000 liv. en assignats, ci 3000

Gossuin & Merlin ont reçu, le 5 mars, du payeur-général de l'armée à Bruxelles, sur un arrêté signé d'eux & Delacroix & Danton, au moment de leur départ pour les départemens du Nord & du Pas-de Calais, une somme de 8000 liv.; savoir, 3000 liv. en numéraire, & 5000 liv. en assignats, ci... 8000

Total de la recette. . . . . 14,602 . 10

489

CHAPITRE II.

DÉPENSE.

1°. Frais de poste payés tant pour nous que pour ceux de nos collègues avec lesquels nous avons fait différens voyages (1), se montent à 2837 l. 4 s. 6 d.; savoir, 1968 liv. 14 s. 6 den. en numéraire, & 850 l. 10 s. en assignats, ci	2837 l.	4 s. 6 d.
2°. Dépenses pour raccommodage de voitures 392 l. 15 s.; savoir, 182 liv. 15 s. en numéraire, & 110 liv. en assignats, ci	392	15
3°. Frais de voitures, fiacres & chevaux, quant à ceux dont il a été tenu note; savoir, 87 liv. 7 s. en numéraire & 16 liv. en assignats, ci	111	7
4°. Frais de couriers 1891 liv. 9 s. dont 640 l. 9 s. en numéraire, ci. . . .	1891	9
5°. Frais de bureau, d'impression, d'achat & confection de cartes géographiques, appointemens de secrétaires & salaires d'écrivains extraordinaires, 2632 l. 2 s. dont 1145 l. 4 s. en numéraire, ci.	2632	2
	7864	17 6

(1) Voyage de la Flandre & d'Anvers avec Treilhard.
Voyage de Mons avec Treilhard & Camus.
Voyage de Liége avec Delacroix.

Ci-contre	7864 l. 17 s. 6 d.
6°. Frais de logement en maison garnie, à Lille, pour toute la commission, depuis le 24 mars jusqu'au premier avril, 300 liv. en assignats, au moyen de laquelle somme il avoit été convenu, lors du paiement, que nos collègues Camus, Lamarque, Quinette & Bancal, pourroient, à leur retour de Saint-Amand, reprendre nos appartemens & parfaire le terme que nous avions payé d'avance, ci	300
7°. Gratification au concierge de la maison où nous étions logés gratuitement à Bruxelles, 120 liv. en numéraire, ci.	120
8°. (1) Frais de traiteur à Bruxelles, Liége & Lille, frais d'auberge à Alost, Gand, Bruges, Ostende, Furnes, Nieuport, Ypres, Courtray, Tournai, Leuze, Enghien, Arras, Mons, Anvers & sur la route de Paris, en allant	
	8284 17 6

(1) Dans les derniers jours de notre mission, il a été rendu un décret (*a*) qui, s'il étoit exécuté à notre égard, nécessiteroit la radiation de cet article. Nous nous soumettons à rapporter la somme dont il s'agit pour notre part, si la Convention nationale juge que l'effet du décret doit rétrograder à notre préjudice, ou que nous ne devons pas en être dispensés par la considération de la cherté excessive des vivres dans les pays où elle nous avoit envoyés.

Signé, Merlin (de Douai) & Gossuin.

Pareille note se trouve portée à l'original déposé au bureau des mandats. *Signé*, Petit-Viénet.

(*a*) Ce décret a été rapporté.

De l'autre part	8284 l.	17 s.	6 d.
& revenant, 3447 liv. 14 s. dont 2282 liv. 14 s. en numéraire, sur quoi il est à observer, indépendamment de ce qui a été observé ci-dessus, pour les frais faits par toute la commission à Bruxelles, qu'à Lille, les nourritures de toute la commission ont été prises sur cette somme, ci.	3447	14	
9°. Achat de bois, charbon-de-terre, lumière, frais d'illumination à Bruxelles le jour que la réunion fut votée par le peuple, & autres menues dépenses avancées par les citoyens attachés à notre service & à eux remboursées, 1358 l. 18 s. 6 d., dont 1165 l. 17 s. 6 den. en numéraire, ci.	1358	18	6
10°. Donné à des citoyens pour fournir aux dépenses de la mission que nous leur avions donnée, de parcourir les campagnes dans les districts de Douai & de Lille, à l'effet d'exciter les citoyens armés à se rendre dans la Belgique, ci	735		
11°. Donné au nommé Christophe, notre commissionnaire, pour tout le temps qu'a duré notre mission, ci. . .	108		
Total de la dépense	13,926	10	
Reste en caisse 676 liv. que nous remettons aujourd'hui au comité des inspecteurs de la salle, ci.	676		
Somme égale à la recette . . .	14 602	10	

Les deux voitures que nous avons eues successivement à notre disposition pendant notre mission dans la Belgique, ont été remises par nous, à nos collègues Briez & Bellegarde, lors de leur départ pour l'armée du Nord ; nous sommes nantis de leurs reconnoissances.

Ainsi arrêté, sauf erreur, & remis par nous au comité des inspecteurs de la salle de la Convention nationale. A Paris, le 28 brumaire, l'an 2^e^ de la République.

Signé, Merlin (de Douai), Gossuin.

Reçu au bureau des mandats pareil compte, avec 676 liv. restant de celle portée en recette audit compte.

Paris, le 28 brumaire, l'an deuxième de la République une & indivisible.

Signé, Petit-Vienet, *Secrétaire-Commis.*

COMPTE rendu par GOSSUIN.

Sommes reçues par les citoyens Camus & Gossuin pour fournir aux frais de leur commission dans la Belgique.

Assignats.

Par le citoyen Vaquier remis à Christophe....	150l.	
Par la trésorerie...	1000	1550l.
Par le citoyen Jouhannot, payeur à Liége.....	400	
Par la trésorerie nationale.....	2000	4600
Par le citoyen Jouhannot, payeur.	2600	
Total général.....		6150

Dépense de la commission jusqu'au 21 janvier 1793.

Frais de poste...	1343	12		
Nourriture, logement, &c...	1985	7	9	
Gratification donnée au secrétaire.....	200			3599 19 9
Idem, au courier.....	71			
Remis en numéraire aux cit. Delacroix & Danton.....				720

Reste en masse en numéraire.

			l. d.	
Par Gossuin.	602	10 *		
Camus...	238	5	1023»3	
Foucaut.	182	5		
en assignats.				1830 » 3
Par Gossuin.	400	*		
Camus...	400		807	
Foucaut.	7			
Somme égale.....				6150

Signé à l'original, Camus & Gossuin.

* Gossuin a justifié au compte précédent, page 3, de l'emploi des 1002 liv. 10 s. ci-dessus restées entre ses mains.

L'original du présent compte a été déposé au bureau des mandats, le 28 brumaire, l'an deuxième de la République une & indivisible.

Signé, Petitviennet, commis au bureau.

Mission dans les départemens du Nord.

Gossuin, Salengros & Duhem ont été en mission en Septembre 1792 (vieux style) pour faire la visite, dans le Nord, des arsenaux & manufactures d'armes ; ils ont reçu en commun une somme de. . . . . 2400 l.

Le montant de leurs dépenses fut de. . . 1570 l. 3 s.

Il est resté à la masse 829 liv. 17 s., qui ont été remis, le 8 octobre suivant, à la trésorerie nationale, ci 829 17

Somme égale, ci (1). 2400

(1) Voyez le compte rendu par Salengros.

495

Mission à Maubeuge & villes voisines.

Extrait du Compte rendu au comité de ſalut public, le 22 Septembre l'an deuxième de la République une & indiviſible.

Goſſuin, repréſentant du Peuple, a reçu du comité de ſalut public de la Convention nationale, pour une miſſion particulière de ſa part près la diviſion de Maubeuge (1), quinze cents livres; il a dépenſé en frais de poſtes, de voitures, couriers, &c. &c. cinq cent quatre-vingt-dix-ſept livres : il remet à la caiſſe neuf cent trois livres, & invite le comité d'ordonner l'inſertion de cette note à la marge de ſon regiſtre aux mandats.

Fait en double, à Paris ce 22 ſeptembre, l'an deuxième de la République françaiſe une & indiviſible.

Signé, Goſſuin.

RÉCAPITULATION.

Reçu.		1500 l.
Dépenſé	597 l.	
Remis à la caiſſe	903	
Somme pareille.	1500	

(1) Cette miſſion avoit pour objet de vérifier l'état effectif des forces de la diviſion de Maubeuge.

TRÉSORERIE NATIONALE.

Année 1793.
Enregistré au contrôle de la recette journalière, sous le N° 18051.
Enregistré au contrôle général de la trésorerie, sous le N° 11003.
Visa du Contrôleur-général des caisses.
Signé, Defouchel.

RÉCÉPISSÉ 903 liv.

Pour la somme de neuf cent trois livres que j'ai reçue du citoyen Goisuin, député à la Convention nationale, sur les 1500 liv. par lui reçues du comité de salut public pour une mission particulière près la division de Maubeuge, & sera le présent récépissé signé du caissier général de la trésorerie nationale & visé du contrôleur général des caisses de ladite trésorerie.

Fait à Paris ce premier jour d'octobre 1793, l'an deuxième de la République une & indivisible.

Pour récépissé de la somme de 903 liv.

Signé, CORNUT.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

Pluviôse, an III.

247